

Déclaration Préalable

Comité Social d'Administration de la DNGCD du 28 novembre 2024

Monsieur le président,

Pour clôturer l'année 2024 en beauté, le menu de ce CSA est on ne peut plus copieux ! Nous pourrions même craindre l'indigestion tant certains sujets nous semblent importants et structurants ! Ils auraient peut-être même nécessité pour certains un examen en groupe de travail pour débattre de certains points (nous pensons notamment à l'instruction cadre maîtrise d'activité dont certaines corrections ou propositions nous interrogent...). Toujours est-il que les sujets de discussion vont être nombreux !

Mais avant toute chose, nous voudrions dénoncer le fonctionnaire-bashing de nos gouvernants, si prompt à se défaire de leurs propres erreurs en transformant de manière purement démagogique les fonctionnaires en boucs émissaires de la dette. Entre les 3 jours de carence annoncées, les 90 % de traitement en arrêt maladie ou le gel de la rémunération pour 2025, les fonctionnaires sont à la fête pour cette fin d'année...

Quand dans le même temps ce même ministre intérimaire (et probablement éphémère) en vient à féliciter Elon Musk pour sa nomination et sa future politique de réduction drastique de l'état fédéral, on est en droit de s'interroger sur son attachement à la fonction publique dont il a la charge.

En ces circonstances, il devient alors assez cocasse de nous présenter le bilan RH-FP... Démarcher de jeunes élèves dans des Lycées Maritimes pour les convaincre de rejoindre notre administration alors même qu'on n'a de cesse de casser les acquis de ces mêmes fonctionnaires en les montrant du doigt. L'administration a déjà des difficultés à susciter des vocations, cela risque de ne pas favoriser le recrutement !

Nous aimerions aussi vous rappeler que l'administration des douanes reste une administration civile, régie par des règles qui ne peuvent s'accommoder de petits arrangements locaux tels que ceux qui sont envisagés au sein du SGCD de Méditerranée. Sous couvert d'innovations ou d'expérimentation, il n'existe pas de cote flottante – de service s'entend, nous ne parlons pas d'anatomie – dans les services de la Surveillance, et à fortiori pas plus dans la Surveillance Maritime. La nécessité de service ne peut être utilisée à toutes les sauces, les agents ont droit à une vie de famille et à pouvoir bénéficier des mêmes règles que leurs homologues de la Surveillance Terrestre, à savoir une cote de service établie par

quinzaine avec au minimum 7 à 10 jours d'avance pour permettre aux agents d'en prendre connaissance en temps utile (BOD 1433 du 07/08/1998).

Et que dire du rapport de la cour des comptes que vous allez nous présenter et qui prend un malin plaisir à étriller nos services aux intérêts de qui ? Malgré tout l'optimisme dont vous faites preuve, les termes et les conclusions assassines de ce rapport ne peuvent que renforcer les inquiétudes légitimes de tous les agents... 2030, c'est demain... Quand on sait que la création de la DNGCD résulte d'une demande de la Cour des comptes, ce brûlot ne peut que nous interroger sur la finalité de ces préconisations. Quelles seront encore les contreparties demandées aux agents pour répondre à ces exigences ?

**Pour la CFDT / CFTC Douane
Les représentants DNGCD**